



**FORUM DES MINISTRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL
RENCONTRE DES MINISTRES FPT
14 OCTOBRE 2016**

**LIEU : HOTEL LE CONCORDE
QUÉBEC CITY, QUÉBEC**

ORDRE DU JOUR

JEUDI LE 13 OCTOBRE – RECEPTION

17h00 – 21h00	Réception pour tous les délégués Souper privé des ministres FPT Souper des délégués	Le Grand Hall, Hôtel le Concorde Restaurant Louis Hébert Restaurant Louis-Hébert
---------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

VENDREDI LE 14 OCTOBRE – RÉUNION DES MINISTRES FPT

Heure	Sujets	Responsable	Lieu
7h00 – 8h15	Déjeuner pour tous les délégués Déjeuner des ministres		Leduc-Fortin Pilot
8h15 – 8h30	Photo officielle		
8h30 – 8h45	Mot d’ouverture des coprésidents <ul style="list-style-type: none"> • Examen et approbation de l’ordre du jour • Approbation du compte rendu de la visioconférence du 28 juin 2016 	Québec / EDSC	Salle de bal
8h45 – 10h30	Consultations sur les ententes de transfert relatives au marché du travail <ul style="list-style-type: none"> • Examen et approbation du rapport sommaire de consultation • Discussion sur les priorités 	Manitoba / Terre-Neuve-et- Labrador / EDSC	Salle de bal

	communes concernant le renouvellement des ententes de transfert relatives au marché du travail		
10h30 – 10h45	Pause santé		Grand Hall
10h45 – 11h15	Conseil de l'Information sur le marché du travail	Saskatchewan / EDSC	Salle de bal
11h15 – 12h00	Priorités du FMMT <ul style="list-style-type: none"> • Discussion et approbation des priorités du FMMT 	Québec / EDSC	Salle de bal
12h00 – 13h30	Dîner pour tous les délégués Dîner privé des ministres et sous-ministres <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} examen de l'ébauche du communiqué 		Leduc-Fortin Pilot
13h30 – 13h50	Assurance emploi	EDSC	Salle de bal
13h50 – 14h10	Travailleurs étrangers temporaires	EDSC	Salle de bal
14h10 – 14h30	Reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger	Nouvelle-Écosse / EDSC	Salle de bal
14h30 – 15h00	Apprentissage <ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation et participation des employeurs 	Colombie-Britannique / EDSC	Salle de bal
15h00 – 15h15	Pause santé		Grand Hall
15h15 – 15h45	Approbation du communiqué	Québec / EDSC	Salle de bal
15h45 – 16h00	Mot de conclusion	Québec / EDSC	Salle de bal
16h00 – 17h00	Conférence de presse	Québec / EDSC	Grand Hall

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent ensemble afin de préparer les Canadiens pour les emplois actuels et futurs



Québec (Québec), 14 octobre 2016 - Les ministres responsables du marché du travail du Canada se sont réunis aujourd'hui pour discuter des priorités stratégiques et faire progresser leur intérêts communs, tels que: la collaboration renouvelée en ce qui a trait aux ententes de transfert relatives au marché du travail, l'amélioration de l'information sur le marché du travail ainsi que le renforcement de l'apprentissage, de la mobilité de la main-d'œuvre et de la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger.

Reconnaissant que les besoins en matière de compétences évoluent rapidement avec les technologies et l'innovation, les ministres du marché du travail ont réaffirmé leur engagement à encourager une participation inclusive de la main-d'œuvre ainsi qu'à favoriser une meilleure adéquation entre les compétences et les besoins changeants du marché du travail afin de mieux servir tous les Canadiens.

La réunion du Forum des ministres du marché du travail (FMMT) était coprésidée par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, François Blais, ainsi que par la ministre fédérale de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, l'honorable MaryAnn Mihychuk. L'honorable Jean-Yves Duclos, ministre fédéral de la Famille, des Enfants et du Développement social, était également présent à la rencontre.

Afin d'aider les Canadiens à obtenir et conserver des emplois de qualité par le biais de mesures de formation et de soutien et éviter les dédoublements, les ministres ont identifié des priorités communes en vue de renforcer les ententes de transfert relatives au marché du travail, lesquelles appuient les programmes des provinces et territoires

en matière de services d'emploi et de formation. Les provinces et les territoires ont souligné le financement supplémentaire de 175 millions de dollars prévu pour ces ententes en 2016-2017. Ils ont également insisté sur l'importance que les travaux à venir respectent les directives établies par les premiers ministres des provinces et des territoires.

Les ministres du marché du travail ont consulté plus de 700 intervenants, qui ont formulé des commentaires sur l'efficacité des ententes actuelles. Les ministres ont approuvé la publication du rapport de consultation qui guidera l'approche collaborative visant à ce que la prochaine génération d'ententes soit:

- souple et axée sur les besoins des clientèles et qu'elle réponde aux besoins des individus, des travailleurs, des employeurs et des groupes sous-représentés sur le marché du travail, y compris les Autochtones;
- fondée sur des données probantes pour mesurer le rendement de façon adéquate afin de mieux informer les Canadiens, de leur offrir de meilleurs services et de les aider à obtenir des résultats significatifs en matière d'emploi;
- favorable aux approches novatrices et à l'échange de pratiques exemplaires.

L'importance de veiller à ce que les Canadiens, notamment les étudiants, les entreprises, les travailleurs et les intervenants du milieu de l'éducation, disposent des connaissances et des outils nécessaires afin de prendre des décisions éclairées grâce à une information sur le marché du travail objective, de qualité et adaptée à leurs besoins a été réitérée. Pour ce faire, les ministres ont confirmé qu'au cours des prochains mois, le Conseil de l'IMT tiendra sa rencontre inaugurale et déterminera la composition du Comité consultatif des intervenants pancanadiens.

Les gouvernements ont convenu de poursuivre leurs travaux avec leurs organismes de réglementation et leurs agences d'évaluation respectives afin que les nouveaux arrivants obtiennent rapidement de l'information leur indiquant s'il est possible de travailler dans leur domaine ou si une formation additionnelle est requise pour se conformer aux normes canadiennes. Les ministres ont annoncé que le cible pour obtenir une décision en matière de reconnaissance des qualifications passera d'un an à six mois¹.

Les ministres ont également lancé un nouveau site Web sur la mobilité de la main-d'œuvre (www.mobilitedestrayailleurs.ca) pour informer les travailleurs accrédités de la façon de faire reconnaître leurs qualifications dans l'ensemble des provinces et territoires. Ces initiatives permettront aux employeurs d'avoir un meilleur accès à la main-d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin.

Les ministres ont aussi convenu d'examiner des approches novatrices visant à accroître la participation des employeurs afin d'améliorer les possibilités d'emploi et les débouchés pour les apprentis. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont également réaffirmé leur engagement à harmoniser la formation en apprentissage pour 30 métiers désignés Sceau rouge d'ici 2020 dans la plupart des provinces et des territoires, avec pour objectif l'harmonisation de la formation des deux tiers des apprentis dans les métiers désignés Sceau rouge d'ici 2017.

Les ministres ont part ailleurs souligné l'importance de renforcer les compétences numériques des travailleurs et réitéré leur engagement à répondre aux besoins des groupes sous-représentés sur le marché du travail. De plus, ils ont convenu de se réunir pour poursuivre leurs échanges sur l'innovation et les pratiques exemplaires. Les ministres ont reconnu que le FMMT est une plateforme collaborative multilatérale importante pour obtenir des résultats concrets relativement à des enjeux communs tels que les effets possibles de l'assurance-emploi et du Programme des travailleurs étrangers temporaires sur certaines composantes du marché du travail.

Au sujet du Forum

Établi en 1983, le FMMT est un forum intergouvernemental dont la vocation est de renforcer la collaboration des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral en ce qui a trait à leurs priorités liées au marché du travail.

Citations

"La grande priorité de notre gouvernement est de favoriser la croissance de l'économie en aidant les Canadiens de la classe moyenne, de même que ceux qui travaillent fort pour en faire partie, à acquérir la formation et les compétences dont ils ont besoin pour obtenir et conserver des emplois bien payés. Grâce à la collaboration renouvelée avec nos partenaires provinciaux et territoriaux, nous prenons des mesures qui mèneront à des résultats concrets pour les Canadiens. L'objectif de notre gouvernement est d'améliorer les perspectives d'emploi des

Canadiens qui doivent surmonter d'importants obstacles pour accéder au marché du travail, comme les jeunes, les personnes handicapées et les Autochtones. Nous continuerons à faire en sorte que nos programmes et services permettent à l'économie et au marché du travail de s'adapter aux défis que pose la mondialisation."

-L'honorable MaryAnn Mihychuk, ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail et coprésidente du FMMT.

"Le gouvernement du Québec est heureux d'avoir accueilli les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux afin d'échanger sur un certain nombre d'enjeux pancanadiens en matière de main-d'œuvre et d'emploi. Notre gouvernement s'est engagé à stimuler le développement économique et à favoriser une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre actuelle et future. Pour ce faire, il est essentiel que les ententes de transfert relatives au marché du travail appuient nos démarches et permettent une réponse rapide et adaptée aux réalités des provinces et territoires. Je suis heureux de constater que cette vision est partagée par l'ensemble de mes collègues du FMMT."

- François Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, coprésident du FMMT.

1. Cette cible modifiée est annoncée dans le Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger. Même si le gouvernement du Québec n'a pas ratifié le Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger, il en reconnaît les principes et contribue à son application dans le respect de ses compétences exclusives en matière d'intégration des immigrants en vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

- 30 -

Le présent communiqué est également offert, sur demande, en médias substituts.

Pour obtenir de plus amples renseignements (représentants des médias seulement), veuillez communiquer avec:

Carlene Variyan

Directrice des communications

Antoine Lavoie

Cabinet de l'honorable Maryann Mihychuk

Direction des communications

Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

418-646-0425 ext.67229

carlene.variyan@hrsdc-rhdcc.gc.ca

819-654-5611

Simon Laboissonnière

Bureau des relations avec les médias

Attaché de presse

Emploi et Développement social Canada

Cabinet du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la Capitale-Nationale

418-643-4810

819-994-5559

media@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Suivez-nous sur Twitter